SOUS-PRÉFECTURE ALTKIRCH
REÇU LE
12 AVR. 2022
À LA SOUS-PRÉFECTURE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DE L'EPAGE LARGUE

Membres en exercice : 95
Membres présents et représentés : 65

Le Vendredi 1er avril 2022 à 19h30, le Comité syndical s'est réuni à la salle communale de Manspach, suite à la convocation de Monsieur le Président en date du 18 mars 2022.

Sous la présidence de **Monsieur Daniel DIETMANN, Président :**
Considérant que 56 Membres sont présents et 9 Membres représentés, le quorum est atteint.

Délibération CS/05/2022

Collège NON GEMAPI
Membres en exercice : 58
Membres présents et représentés : 38

Étude Natura 2000 « odonates d'étangs et de mares »

Vu la présentation du projet,
Considérant l'action 6.2 du DOCOB Natura 2000 qui prévoit la réalisation d'expertises complémentaires sur les groupes d'espèces non inventoriées,

Considérant le besoin de connaissances sur les populations d'odonates présentes dans les étangs patrimoniaux Natura 2000,

Considérant le financement à 100% par l'État et l'Europe,

Le comité syndical décide, à l'unanimité,

- De faire réaliser une étude Odonates sur 10 étangs ou complexes d'étangs et de mares sur le site Natura 2000 FR4201811 Sundgau, région des étangs
- D'inscrire au budget 2022 la somme de 14 119 € à l'article 617 pour la réalisation de l'action « Étude Odonates sur 10 étangs ou complexes d'étangs-mares situés dans le site Natura 2000 "Sundgau, région des étangs" et ses abords »
- de solliciter l'octroi d'une aide publique de 14 119€ TTC auprès de l'Etat et de l'Europe
- de donner pouvoir à M. le Président pour signer tout document relatif au projet

Suivent les signatures au Registre
Rendu exécutoire le 12/04/2022

Pour extrait certifié conforme
Manspach, le 11 avril 2022

Le Président,
Daniel DIETMANN

EPAGE LARGUE

EPAGE LARGUE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois à compter de sa publication.